Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution : **Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019.**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes dudit exercice, approuve tels qu'ils lui ont été présentés les comptes de l'exercice 2019 se soldant par un résultat net déficitaire de 3.611.945.950 FCFA, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

deuxième résolution : **Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui se chiffre à -3.611.945.950 FCFA diminué du report à nouveau créditeur de 1.741.615 FCFA de l'exercice précédent, soit une masse de -3.610.204.335 FCFA en report à nouveau.

Troisième résolution : **Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux Conventions réglementées, approbation de ces Conventions.**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport Spécial des Commissaires aux Comptes établi conformément aux dispositions de l'Article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, en prend acte et approuve les Conventions y figurant.

Quatrième résolution : **Rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire au titre des Articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme de l'OHADA.**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration, ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, en prend acte.

<u>Cinquième résolution</u> : Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes.

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion de l'exercice écoulé aux Administrateurs suivants :

- BNP Paribas IRB Participations, représentée par M. Jean-Luc Olivier AKOTO, à partir du 25/06/2019,

- PROPARCO, représentée par Mme Fatoumata SISSOKO-SY,

- SUNU Assurances Vie Côte d'Ivoire, représentée par M. Mohamed BAH,

- M. Jean-Marie ACKAH,

- M. Pathé DIONE,

- M. Jean-Jacques SANTINI,

- M. Patrick PITTON,

- Mme Françoise REMARCK,

- M. Alain FONTENEAU,

- M. Pavel OUSTINOV,

- M. Gilles BONNENFANT,

- M. Etienne GIROS,

- M. Philippe SECHAUD, jusqu'au 25/06/2019,

L'Assemblée Générale donne décharge aux Commissaires aux Comptes de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

<u>Sixième résolution</u> : Ratification de la Cooptation d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la Cooptation de M. Jacques Roger Jean-Marie RININO en qualité d'Administrateur à compter du 17/07/2020 pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

<u>Septième résolution</u> : Indemnités de fonction

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux Administrateurs en rémunération de leurs activités, à titre d'indemnité de fonction, la somme globale de 170.000.000 FCFA.

Le Conseil d'Administration répartira librement cette indemnité entre ses membres.

<u>Huitième résolution</u> : Pouvoirs

L'Assemblée Générale des Actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du Procès-Verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités prescrites par la Loi.